



Nous tenons tout d'abord à remercier les nombreux bénévoles qui ont participé à la corvée de notre alpage le 22 octobre dernier, tout ceci dans la joie, la bonne humeur et le plaisir d'être ensemble. D'ailleurs, la soirée documentaire du 26 novembre à Saint Mury, avec la diffusion du film Vedette, reine des vaches, a été l'occasion d'échanges d'une rare qualité entre les habitants et nos éleveurs locaux

Côté festivités, c'est avec un immense plaisir que les anciens de nos deux communes se sont enfin retrouvés pour un repas de Noël après trois ans d'attente à la salle des fêtes de Saint Mury.

Un avant-goût des fêtes qui s'est poursuivi par un magnifique Marché de Noël à Saint Mury, organisé par les bénévoles de l'APESAM et Sainte Agnès, dont le grand marché s'est exceptionnellement, ce jour-là, externalisé à Saint Mury.

Côté cantine, et pour bien démarrer 2023, deux décisions majeures : après l'essai de ce début d'année, le restaurant le Grand Joly a été reconduit jusqu'à la fin de l'année scolaire pour fournir les repas de cantine du lundi et un nouveau poste a été créé pour un 3<sup>ème</sup> emploi de cantine pour plus de confort des enfants et des employés.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Vous êtes cordialement invités aux vœux du Maire qui auront

lieu **le vendredi 20 janvier à 19h**

dans la salle du 1er étage du presbytère

A cette occasion, vous assisterez au vernissage de l'exposition de Christèle Boudière

## Commémoration du 11 novembre 1918

La commémoration de l'armistice de 1918 s'est tenue normalement et en présence du public, des pompiers du Vorz, de Mme le Maire de Saint Mury, Isabelle Curt et de son 1<sup>er</sup> adjoint, Jean Luc Roux, de Richard Latarge, Maire de Sainte Agnès, Anne Berger (1<sup>ère</sup> adjointe), Pascal Le-moine (2<sup>ème</sup> adjoint), Jacques Rebuffet (4<sup>ème</sup> adjoint) et Frédérique Michel, conseillère.



## Repas des anciens, retour vers le futur



Les anciens des deux communes se sont retrouvés dimanche 04 décembre, pour un grand repas de 65 convives, préparé par le restaurant le Grand Joly et animé par notre musicien local, Marco Quartelli, de La Bourgeat à Sainte Agnès. Les invités ont pu participer à des karaokés endiablés et à des danses collectives, comme la fameuse « chenille ».

Même Richard Latarge a su se laisser convaincre par notre animateur de choc, pour chanter Hisséo Santia-ano, tient bon la barre et tient bien le vent ! Tout un symbole !



## Réouverture du pont de Brignoud :

Il vient d'être ré-ouvert à la circulation des véhicules légers, ce mardi 13 décembre.



### Sur le pont

- ⇒ La circulation sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et de plus de 2,5 mètres de haut.
- ⇒ La circulation sera à double sens et la vitesse limitée à 30 km/h.
- ⇒ Cyclistes, selon votre pratique et les conditions de circulation empruntez la chaussée ou les trottoirs, mais pied à terre.
- ⇒ Piétons, empruntez les trottoirs prévus à cet effet.

### Et comme partout

- ⇒ Automobilistes, cyclistes, piétons restez prudents et faites attention aux autres.
- ⇒ Cyclistes, piétons veillez à vous équiper pour améliorer votre visibilité la nuit.

## Chemins barrés sur notre commune



La route de Pré Marcel a fermé sa barrière au col des Mouilles et des rochers entravent également certains accès à la forêt. Certes le tacon de neige encore inexistant n'empêche pas les plus téméraires de s'aventurer au-delà. Nous rappelons cependant que l'accès à **tous les véhicules motorisés (sauf de secours) est interdit sur toutes les voies forestières communales** et passible d'amende. Outre la gêne occasionnée pour les riverains des hameaux traversés, les promeneurs, et la faune ; ces routes ou chemins sont particulièrement impactés par la circulation motorisée en période hivernale.

**Cette décision a été prise en concertation avec les alpagistes, l'association de chasse, l'ONF et les randonneurs.** Pour la tranquillité de tous, nous vous remercions de respecter et de faire respecter cette interdiction.

## Appel à la prudence routière, cars scolaires et automobilistes :

Un message du responsable des transports scolaires de Tougo, nous a été adressé à nous, automobilistes circulant à Sainte Agnès, pour nous inciter à la prudence vis-à-vis des cars scolaires. Quelques réactions légitimes d'habitants nous sont parvenues en mairie pour demander aussi à certains chauffeurs de bus de conduire moins vite et plus prudemment. Nous avons fait remonter vos remarques à Tougo afin qu'elles soient transmises aux chauffeurs. Nous encourageons donc à une prudence « mutuelle » pour la sécurité de tous.



*Pourquoi parler de « corvée » ? Alors que ce n'est que du bonheur !*



Que d'animation à Pré Marcel pour un samedi, ce 22 octobre, si tôt, 7h45, des véhicules, nombreux, du matériel à profusion, du monde, trente à quarante personnes, de toutes origines, même l'Amérique était présente, en tenues diverses, du tee-shirt jusqu'au triptyque anorak/bonnet/gants, mais oui c'est la corvée d'hivernage des alpages, démontage, entretien des espaces, réparations et aménagements des cabanes...

La météo était de la partie, après les fracas du tonnerre et de fortes pluies au petit matin.

Briefing autour d'un café, les différentes équipes se sont formées, Barlet, Jarlons, Orionde, intendance...

Les chantiers se sont organisés, se sont mis en place et se sont lancés. De belles énergies déployées qui font plaisir à voir, dans le cadre magnifique de nos montagnes, le plaisir d'être ensemble.

Vers 15h les organisateurs ont donné le clap de fin et tout le monde s'est retrouvé à la cabane de Barlet pour un bon moment de convivialité autour d'un apéritif et d'un bon repas.



La journée s'est conclue par le remerciement des organisateurs pour la solidarité de toutes et tous, mettant l'accent sur le fait que sans mobilisation cet alpage ne serait certainement pas possible.

Cela renforce le sentiment d'avoir été utile, d'avoir œuvré d'un élan commun pour au final passer une bien belle journée, ce que tous les participants s'accordaient à dire.

Hervé Bonnet, bénévole

## Ecole, cantine, enfance, jeunesse : Le 3<sup>ème</sup> emploi de cantine... devient un emploi permanent

Suite aux débats menés depuis longtemps (et bien avant la crise sanitaire) avec les employés de cantine et les délégués de parents, la commune a voté dans son CM du 24 novembre dernier, la création pour la cantine, d'un 3<sup>ème</sup> emploi permanent.

Nous avons en effet constaté, depuis les protocoles sanitaires liés au covid, c'est-à-dire depuis 2 ans et demi, qu'encadrer les enfants à 3 personnes permettant de leur proposer deux services de cantine, instaurait un climat beaucoup plus apaisé que par le passé.

Ce 3<sup>ème</sup> emploi permettra donc

⇒ la poursuite de l'organisation de 2 services et ainsi réduire le nombre d'enfants qui prennent le repas ensemble dans le local cantine.

⇒ également de faciliter la gestion du personnel en cas d'absence d'une employée en évitant d'avoir recours dans l'urgence à des bénévoles

⇒ aussi de s'aligner sur les organisations des communes voisines. En effet, aucune réglementation ne précisant un ratio d'encadrement minimal, nous avons réalisé en octobre dernier une enquête auprès de Revel, La Combe, Laval, Les Adrets et Theys. Les résultats ont montré que notre ratio d'encadrement des enfants (1 adulte pour 22 enfants) était sous doté par rapport aux autres communes (entre 13 et 18 enfants). Travailler à 3 employés permettra un ratio d'1 adulte pour 15 enfants.

## Le Grand Joly prestataire de cantine ? Essai transformé !

Un bilan de l'essai que nous avons décidé de faire depuis la rentrée jusqu'à la Toussaint, a été réalisé le lundi 17 octobre avec les délégués de parents, les employés de cantine, Mr et Mme Chaumont du restaurant du Grand Joly et les élus des deux communes.

La satisfaction s'est montrée au rendez-vous pour les enfants comme pour les parents. Et ce succès ne s'arrête pas là ! Imaginez... Même les enseignantes de Sainte Agnès mangent maintenant à la cantine ! C'est vous dire ! En conséquence, une convention a été signée par les deux communes pour poursuivre le service du Grand Joly, le lundi, jusqu'à juillet 2023. Nous rappelons que API conserve les repas des mardis, jeudis et vendredis.



## Le CMJ poursuit ses projets

Un nouveau rendez-vous va avoir lieu avec les enseignantes pour préparer l'intervention de prévention (harcèlement, utilisation des réseaux sociaux...) auprès des CM afin que leur accès au collège se déroule au mieux.

Pour le printemps prochain, reprise va être faite du parcours forêt qui s'était déjà déroulé en sept 2019 à Pré Marcel. Un travail préalable va devoir être fait avec le garde forestier et Muriel Blanc, élue du précédent mandat qui était chargée, entre autres, de la forêt et du CMJ.

## Inscrivez vos enfants et vos ados !



**> BALCON DE BELLEDONNE**  
 > LA TERRASSE  
 > LES ADRETS  
 > SAINT-MAXIMIN  
 > TENCIN

### Centre de loisirs 3-13 ans

OUVERTURES	Hiver	Printemps	Eté		Automne
<b>St-Mury-Monteymond</b>		Du 11 au 21/04 <small>(inscriptions du 2/03 à 19h au 10/03)</small>			
<b>Revel</b>	Du 6 au 17/02 <small>(inscriptions du 5/01 à 19h au 13/01)</small>		Du 10 au 28/07 <small>(inscriptions du 25/05 à 19h au 2/06)</small>	Du 21 au 31/08	Du 23/10 au 3/11 <small>(inscriptions du 14/09 à 19h au 22/09)</small>

Navettes mises en place à chaque période de vacances

**Renseignements :** site Internet : Le Grésivaudan / 100 % pratique / Accueil de loisirs 3-13 ans / Accueil de loisirs du Balcon de Belledonne  
**Contact Assistante :** Lucie De Oliveira, 04.76.97.92.82 ou 06.02.44.85.14 / [ldeoliveira@le-gresivaudan.fr](mailto:ldeoliveira@le-gresivaudan.fr)

### Devenez animateurs

Et passez le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) :

**Contact :** Vincent ROY, 06.19.89.19.40 / [vroy@le-gresivaudan.fr](mailto:vroy@le-gresivaudan.fr)

**Site Internet :** Le Grésivaudan / 100 % pratique / BAFA

[www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)  
 rubrique 100% pratique





**> BALCON DE BELLEDONNE**  
 > LA TERRASSE  
 > LES ADRETS  
 > SAINT-MAXIMIN  
 > TENCIN

### Accueil de loisirs 11-17 ans

OUVERTURES	Hiver	Printemps	Eté		Automne
<b>SEJOURS</b> <small>Inscriptions 2 mois avant</small>		8 jours 11-14ans	Début juillet 12 jours 14-17 ans Fin juillet 8 jours 11-14 ans	Fin août 8 jours 11-17 ans	8 jours 14-17 ans
<b>SORTIES EN JOURNEE</b> <small>Inscriptions 1 mois avant</small>	du 6/02 au 17/02	du 11/04 au 21/04 <small>dont 1 court séjour</small>	du 10/07 au 21/07 <small>(sem du 03/07 au 07/07 à l'étude) dont 1 court séjour</small>	fin août 1 court séjour	du 23/10 au 27/10
<b>SOIREE DU VENDREDI</b> <small>Inscriptions jusqu'à 3 jours avant la soirée</small>	1 vendredi sur 2 en période scolaire 11-17 ans <small>Les jeunes sont rattachés à domicile après la soirée.</small>				

Navettes ramassage en minibus chaque jour

**Informations et contact :** [www.le-gresivaudan.fr/jeune](http://www.le-gresivaudan.fr/jeune) [csavella@le-gresivaudan.fr](mailto:csavella@le-gresivaudan.fr) 07 71 91 57 20

### Devenez animateurs

Et passez le BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

**Contact :** Vincent ROY, 06.19.89.19.40 / [vroy@le-gresivaudan.fr](mailto:vroy@le-gresivaudan.fr)

Site Internet : Le Grésivaudan / 100 % pratique / BAFA

[www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)  
 rubrique 100% pratique



### Parlons forêt...

Des habitants de la commune se posent des questions bien légitimes sur la forêt communale, voici quelques éléments tangibles qui permettront à chacun de se faire une opinion objective.

La forêt communale de Sainte-Agnès s'étend sur une surface de 561 hectares et s'étale entre 910 m et 2 280 m d'altitude. Elle se scinde en 39 parcelles forestières.

L'épicéa (81%) est prédominant sur l'ensemble de la forêt. L'érable sycomore (7%) est plutôt établi en altitude, notamment sur les terrains instables. Il est aussi sporadiquement représenté sur l'ensemble de la forêt. Le hêtre (5%) et le sapin (5 %) sont peu présents sauf sur quelques parcelles en dessous de 1 300 m d'altitude.

La forêt communale assure plusieurs rôles :

Un rôle environnemental : 82 hectares situés en parcelles forestières 25, 27 et 39 sont concernés par une ZNIEFF de type 1 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). « Landes du Ferrouillet ». 133 ha se trouvent au sein de cinq périmètres de protection de captages d'eau potable.

Un rôle social d'accueil du public fortement marqué sur le site classé du cirque de la cascade des Boulons (21 ha). Ce lieu n'est pas impacté par les activités forestières du fait de son classement en zone hors sylviculture. Néanmoins la fréquentation humaine est importante sur l'ensemble de la forêt communale.



De plus, une quarantaine d'hectares est dédiée au pastoralisme en parcelles 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 20 parties.

L'enjeu de production ligneuse est avéré sur l'ensemble des zones boisées potentiellement accessibles et couvre 346 ha. Les sols rencontrés présentent une bonne fertilité, favorable à la production de bois de qualité. Le reste de la surface de la forêt communale est trop abrupte ou non boisé.

La structure de la forêt est qualifiée d'irrégulière. Il est

recherché une diversité d'essences et de classes d'âge. Ainsi, à l'instant T, il est souhaitable de faire cohabiter dans chaque parcelle des arbres de tous âges. Le renouvellement de la forêt se doit donc d'être progressif et l'état boisé assuré en permanence.

**La forêt communale est actuellement soumise à deux problématiques majeures : le développement récurrent de foyers de scolytes et le blocage de la régénération forestière dans les zones ouvertes, auxquels il convient d'ajouter un facteur climatique de sécheresse.**

L'ips typographe, ou scolyte, est un petit coléoptère (4.5 à 6 mm) de la famille des curculionidés. Présent naturellement dans les pessières (forêts d'épicéas), il se comporte en temps normal en parasite d'arbres affaiblis dont il entraîne la mort en quelques semaines. Au début du printemps, une première génération d'insectes sort de la litière forestière où elle a passé l'hiver à l'abri du froid, à la recherche d'un hôte (un épicéa commun). Il faut en général, 3 jours à plus de 20 °c pour entraîner la sortie d'hibernation de l'insecte. C'est le mâle qui, à l'issue d'une prospection réussie, entame le creusement d'une chambre sous l'écorce où le rejoindront par la suite 2 à 3 femelles. Après l'accouplement, ce sont les femelles qui creusent des galeries de ponte. Au cours de cette phase de creusement, elles déposent latéralement de part et d'autre de la galerie de 20 à 80 œufs en une vingtaine de jour. Ces derniers vont éclore quelques jours après. A ce stade, ne sont visibles de l'extérieur que les amas de sciure rousse issus du creusement des galeries.

Ensuite, la larve va poursuivre sa croissance en creusant une galerie perpendiculaire à la galerie maternelle.

La lutte active contre la propagation de ces insectes consiste à repérer les bois immédiatement lors du stade de colonisation (sciure rousse) afin de les exploiter et de les écorcer. Cela requiert une grande réactivité tant dans la détection que dans l'intervention des bûcherons et s'avère en pratique souvent impossible. L'exploitation des épicéas secs (aiguilles rouges, écorce décollée, fentes) a donc pour seule but la valorisation d'une matière première encore commercialisable en qualité « palette ». Après un à deux ans, ces épicéas ne pourront être utilisés que sous forme de bois énergie.

Suite à l'exploitation de foyers de scolytes ou au renversement de poches d'arbres du fait du vent ou de la neige, des surfaces ouvertes de plusieurs ares sont apparues. Dans ces zones, se développe une végétation concurrente dynamique, dont la ronce, qui étouffe toute possibilité de développement d'un semis forestier. L'évolution naturelle de ces secteurs est long. Des essences forestières pionnières s'installent petit à petit au milieu de la ronce et crée ainsi un ombrage diffus. La dynamique de la ronce s'estompe alors et laisse la possibilité à des graines de germer. Cette évolution peut prendre une cinquantaine d'année.

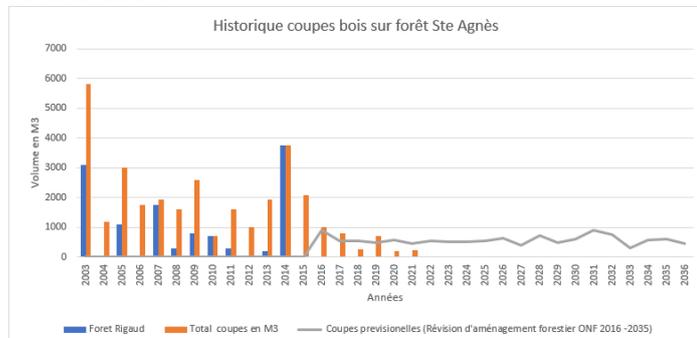
Pour accélérer cette succession d'étapes, il est possible d'intervenir de deux façons : peigner la ronce à la pelle mécanique et/ou planter de jeunes plants.

La plantation revêt deux intérêts : elle permet d'accélérer le pas de temps forestier mais aussi de diversifier les essences présentes, ce qui apparaît aujourd'hui comme une nécessité. La plantation d'essences allochtones pourrait être une solution mais celle d'essences endémiques comme le sapin et le hêtre adaptées au contexte de la forêt communale semble être actuellement le plus opportun.

Les élus disposent de l'expertise de l'ONF pour les aider dans leurs choix d'exploitation ligneuse, laquelle s'appuie sur un plan de gestion établi sur plusieurs décennies. Ils se rendent régulièrement sur le terrain avec ses agents pour les différentes opérations de repérage, martelage, formation...en 2016 la révision du plan d'aménagement forestier défini par l'ONF prévoyait des coupes de bois

annuelles autour de 500 m<sup>3</sup>, la réalité aujourd'hui sur les dernières coupes se situent sensiblement en dessous pour les raisons évoquées plus haut.

Outre ces aléas, (état sanitaire, sécheresse) la commercialisation du bois est dépendante de facteurs économiques fluctuants qui rendent les prévisions de rentabilité aléatoires.



C'est ainsi qu'aujourd'hui, avec la diminution des volumes de coupes préconisés par l'ONF pour préserver la régénération de la forêt, l'enjeu étant de conserver l'état boisé tout en opérant une substitution d'essences qui permette de répondre aux enjeux environnementaux et de production ligneuse, **les recettes ne sont plus du tout le revenu principal des finances communales.**

Le pastoralisme, la chasse, l'exploitation forestière raisonnée et l'accueil du public doivent ainsi trouver un équilibre au sein de notre patrimoine naturel communal pour pouvoir transmettre ce précieux héritage aux générations futures.

## La Félisotte ...



Les travaux du **futur verger bio de la Félisotte** achevés en fin d'été, ont laissé place à une prairie qui commence à verdoyer. Pour fêter l'événement Elise Gandon l'arboricultrice nous avait conviés dimanche 16 octobre à un généreux

apéritif dressé devant le four à pain. Ce moment convivial a été l'occasion d'échanges avec les habitants et les élus présents. Le bail de fermage conclu pour 9 ans a été signé par Richard Latarge en présence des invités.

Un pas de plus vers une offre alimentaire locale de qualité.

Les inquiétudes soulevées par les habitants lors de la réunion de cet été : places de parking l'hiver, nature bio du verger ont pu être ré-abordées à cette occasion et prises en compte. La question de l'eau reste dépendante de la météo, la déverse du réservoir sera collectée en amont dans un bassin pour arroser les arbres, si surplus il y a, il pourrait être utilisé pour le bassin du hameau.



Peau neuve a été fait pour le **Cidex de la Félisotte** équipé d'une boîte d'envoi. Chacun peut maintenant récupérer son courrier sans même avoir besoin de descendre de sa voiture ni, à pied, de traverser la départementale.

## Projet de déplacement de l'antenne TDF



Depuis 2020, le conseil municipal a été fortement sollicité pour l'implantation d'antennes de télécommunication sur des secteurs peu compatibles avec la préservation de la qualité des paysages de notre commune. Nous avons donc refusé ces projets.

Aujourd'hui, un nouvel avant-projet, piloté par TDF, nous est proposé. Ce projet aurait un double objectif. L'installation située à la riante colline serait démantelée et une nouvelle antenne serait implantée à proximité du hangar de stockage de Claffey. Cette nouvelle implantation présenterait l'avantage d'être éloignée des habitations et améliorerait significativement la couverture des communes de Sainte-Agnès et Saint-Mury-Monteymond. Nous sommes bien évidemment conscients du caractère sensible d'un tel projet. C'est pourquoi, une réunion de présentation vous sera proposée dans les prochaines semaines avec les différents acteurs du projet.

## Déneigement et entretien des haies

Afin de faciliter les opérations de déneigement et notamment la circulation du chasse neige, nous vous demandons de respecter la réglementation en coupant les branches des arbres et arbustes qui empiètent sur la chaussée. Merci de votre compréhension.

## Collecte pour le Secours populaire



C'était au marché de Ste Agnès les 19 et 26 novembre : Discrètement, avec beaucoup de cœur et d'efficacité, les habitants de Ste Agnès et de St Mury, ont encore une fois montré leur générosité.

En dehors des produits déposés dans les cageots, 740€ ont été récoltés. Ils serviront à acheter des produits frais, qui manquent cruellement. Les familles tombées dans la précarité du fait de la hausse du coup de la vie augmentent. S'ajoutent aussi les familles ukrainiennes, qui quittent à nouveau leur pays, pour échapper à l'hiver trop rude, sans chauffage ni électricité.

Le Secours populaire de Villard-Bonnot remercie vivement tous les donateurs ! Une autre collecte sera faite aux alentours de Pâques.

Pascale Soulier, Montgouyard

## Vie associative



### Atelier théâtre Mjc chez Paul Jargot

Le mercredi 2 novembre, l'Espace Paul Jargot a accueilli la troupe de théâtre de la Mjc. Visite de l'Espace avec le coin des artistes ! Ensuite, enfants et parents ont assisté à une répétition publique de la Cie Turak Théâtre. Moment formidable que cette découverte des coulisses de la construction d'un spectacle.



Beau succès pour la « **Soirée soupes & jeux de société** » le 19 novembre. Après avoir cuisiné et dégusté les soupes, les joueurs de tout âge se sont retrouvés autour des tables de jeux.

Devant un tel enthousiasme, on se dit pourquoi pas une « soirée salades & jeux de société » au printemps ? Affaire à suivre !



En attendant, nous aurons le plaisir de vous accueillir pour **Les Rois d'ici le dimanche 15 janvier**. Ambiance africaine avec Abou et galettes seront au rendez-vous. Toutes les informations bientôt chez vous !



### Soirée Mois du Doc à St Mury

Ce Samedi 26 Novembre près d'une centaine de personnes se sont retrouvées à la Salle des Fêtes de St Mury pour célébrer « **Vedette** ». Un documentaire qui fait découvrir une belle race de vaches : les Hérens, au travers de l'histoire de Vedette une reine des alpages qui devra laisser la place aux jeunes avec tristesse.

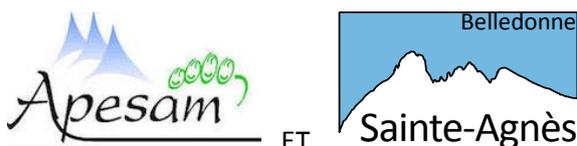


De magnifiques paysages d'alpages, la vie simple et rude des bergers, la relation entre les humains et les animaux. Ce film change le regard parfois indifférent que nous portons aux vaches de nos prairies.

Cette soirée qui fait partie du mois du documentaire, manifestation nationale initiée et soutenue financièrement par Images en bibliothèques, a été l'occasion de riches échanges entre les

habitants et nos éleveurs locaux. Etaient présents, Jean Luc Guimet de Saint Mury, Christian Gaillard et Didier Giroud de Sainte Agnès et Audrey Abba de Laval... Toutes les bibliothèques du Grésivaudan sont partenaires de cet évènement et vous ont proposées ce mois de novembre une programmation riche et variée.

**Rendez vous en novembre 2023 pour la prochaine édition !**



L'APESAM et Sainte Agnes se sont associées et coordonnées cette année pour faire un marché commun... de NOËL !

Une fréquentation exceptionnelle (ça se bousculait dans les allées !) le matin, un peu moins l'après-midi.

23 exposants étaient présents à l'intérieur (professionnels et amateurs) avec des travaux réalisés par les enfants, à et 5 à l'extérieur, abrités par le préau de l'école. Un beau rendez-vous apprécié de tous !

Nous rappelons que la garderie de l'APESAM accueille les enfants de maternelle et primaire, tous les jours (sauf mercredi et vacances scolaires!), de 7h10 à 8h40 le matin, et de 16h à 19h le soir, dans les locaux de l'école de Saint Mury. Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez l'APESAM ([apesam2@gmail.com](mailto:apesam2@gmail.com)).

### Coworking

Des expériences de coworking mais aussi de lieux de partage, d'échange et d'entraide, des lieux tiers entre la maison et le travail, fleurissent un peu partout dans les villages alentour. L'épisode Covid a accéléré le passage au télétravail et le besoin de retrouver une vie locale et sociale. La nécessité de réduction des déplacements et le renchérissement de l'énergie constitueront peut-être la prochaine étape. Nous sommes convaincus que la commune doit accompagner et soutenir les initiatives de création d'espace de vie social et d'emploi sur le territoire. Cette volonté a été dirigée initialement vers le site du Grand Joly qui doit être rénové et semble être le cadre idéal pour l'installation d'activités multiples en présence du restaurant et des chambres d'hôtes. Le coût d'une rénovation à minima de la salle de Roche Fendue n'était pas soutenable pour une utilisation temporaire et le délai de la rénovation complète du bâtiment du Grand Joly nous emmène au moins à 2025. Pour lancer les choses avec les forces encore vives suites au sondage sur le Tiers Lieu, nous avons proposé à l'association de coworking, "La Tyrolienne de SAM&Co", d'utiliser gratuitement la salle du Presbytère en alternance avec les activités des autres associations. Deux à quatre coworkers viennent travailler quelques demi-journées dans la semaine depuis le mois d'avril 2022, le wifi a un bon débit et la pièce est accueillante et chaude. Mais il est nécessaire d'installer les bureaux tous les matins et ranger tous les soirs sans pouvoir créer son propre espace. Nous avons proposé à l'association d'occuper à titre gratuit l'appartement du premier étage de l'école du Fay pour avoir un lieu à usage unique et pouvoir personnaliser l'espace. Le nombre d'utilisateurs n'est pas encore suffisant et l'énergie pour aménager a manqué. Le coworking continue donc à la salle du Presbytère jusqu'à ce qu'on accède à un meilleur espace ou que les éventuels travaux du Grand Joly soient terminés.

Pour tout renseignement sur le coworking contacter : [contact@samandco.org](mailto:contact@samandco.org) / 07 83 65 13 47

## Vie municipale :

### Alexandre Giroud quitte le CM

Pour des raisons personnelles, Alexandre Giroud a préféré démissionner de ses fonctions. L'ensemble du conseil municipal le remercie pour son engagement et son aide précieuse lors de ces deux années et demi au service de la commune.



## FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE DOMÈNE

VOS SERVICES DE PROXIMITÉ À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023



Paiement chez un buraliste agréé en carte bancaire ou espèces jusqu'à 300 euros (impôts, amendes et factures locales dotées d'un QR Code)

TABAC SG, 1 place Matussière – 38420 Domène

Pour trouver votre buraliste, flashez le QR CODE ci-contre



## Pour les démarches concernant

### Vos impôts



0 809 401 401 Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h



Par messagerie dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



Sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) – Espace Particulier pour tous vos services en ligne et prendre rendez-vous sous la rubrique CONTACT.



Centre des Finances publiques  
Service des impôts des particuliers  
38 avenue Rhin et Danube  
38100 Grenoble  
Ouvert de 8H 30 à 12H  
du lundi au vendredi

### Vos factures locales



Service de Gestion Comptable  
Le Touvet (\*)  
04 76 08 45 87



[sgc.le-touvet@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.le-touvet@dgfip.finances.gouv.fr)



Sur [payfip.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr) pour payer (ou le site indiqué sur la facture)



Service de Gestion Comptable  
15 avenue Montfillon – BP 16  
38 660 Le Touvet  
Ouvert de 8 H 30 à 12 H  
lundi, mardi, jeudi, vendredi

\* sauf pour les factures émises par la ville de Domène : contacter le SGC de Saint-Martin d'Hères : 04 76 42 92

## Urbanisme :

Nous vous rappelons que certains travaux (agrandissement, modification d'aspect extérieur, ravalement de façade...), sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Ce peut-être une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC). Ces demandes doivent être déposées en mairie ou par voie dématérialisée pour être instruites. Au cours de cette instruction, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées. Si votre projet est accepté, vous pourrez commencer les travaux (Attention à respecter également les affichages réglementaires sur votre terrain). Avant tout projet, nous vous encourageons vivement à consulter le PLU disponible en mairie et en ligne (<http://www.sainte-agnes.fr/index.php/documents-techniques>). Vos élus sont également disponibles pour vous aider à identifier les dispositions applicables à la zone sur laquelle se situe votre projet.

## Certificat d'urbanisme d'information :

CUa 038 350 22 20034 – Me DUBOIS - GLAIZE – parcelle A 213 - Mas de Côte Genièvre  
CUa 038 350 22 20035 – Me DUBOIS - GLAIZE – parcelle A 408 - Impasse du Mas  
CUa 038 350 22 20036 – Me DUBOIS - GLAIZE – parcelle B 362 - Grand Chavon et Revereytaz  
CUa 038 350 22 20037 – Me DUBOIS - GLAIZE – parcelles C 230 et C 231 - Route de Clafey  
CUa 038 350 22 20038 – Me DUBOIS - GLAIZE – parcelles C 708 et C 709 - Pré Paturel  
CUa 038 350 22 20039 – Me DUBOIS - GLAIZE – parcelles A 129 et A 184 - Côte Rotie  
CUa 038 350 22 20040 – Me DUBOIS - GLAIZE – parcelle C 1166 - 60 impasse des Côtes  
CUa 038 350 22 20041 – Me DUBOIS - GLAIZE – parcelles C 422 et C 436 - le Frenet

## Demande préalable favorable :

DP 038 350 22 20014 – M. SILVENTE – Installation panneaux solaire Parcelle B 478 – La Perrière  
Nous vous rappelons que vous pouvez également retrouver tous les actes depuis 2020 sur le site <https://sainte-agnes.fr/>

## Délibérations :

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont en format original et téléchargeable sur le site <https://sainte-agnes.fr/>, rubrique « délibérations ».

## Les restaurants et producteurs

L'Auberge du Grand Joly, 04 76 90 22 51

<https://www.facebook.com/aubergedugrangjoly/>

La taverne des mouilles 04 76 45 25 76,

<https://au-goupil-saint-agnes.eatbu.com/?lang=fr>

Brasserie des Balcons, Antoine Bachimon, Commandes et dépôts au Grand Joly :

[contact.brasseriesdesbalcons@gmail.com](mailto:contact.brasseriesdesbalcons@gmail.com)

Arnaud Massy, Apiculteur Récoltant, 06 86 64 22 83

<https://www.facebook.com/people/Arnaud-Massy-Apiculture/100057467147177/>

## NAISSANCES :

Kloé CELI née le 11 septembre 2022

## PACS :

Diane JULLIEN et Damien CELI le 27 juillet 2022

## Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :

Mardi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur rdv

Accueil téléphonique :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredi 8h30 à 12h30, Vendredi de 9h à 11h

Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84

Email : [mairie@sainte-agnes.fr](mailto:mairie@sainte-agnes.fr)

Web : [www.sainte-agnes.fr](http://www.sainte-agnes.fr)

Relief – Directeur de publication : Richard Latarge



**Vous êtes cordialement invités aux vœux du Maire qui auront lieu**

**le vendredi 20 janvier à 19h**  
**dans la salle du 1er étage du presbytère**

**A cette occasion, vous assisterez au vernissage  
de l'exposition de Christèle Boudière**

